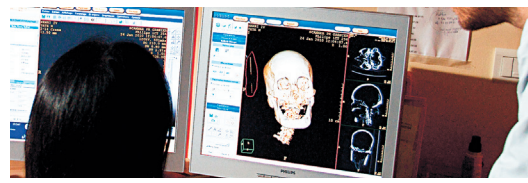




TRANSPORT
Le casse-tête du pont Champlain
Page B 3



SCIENCES
Aurait-on retrouvé
la tête d'Henri IV?
Page B 6

PERSPECTIVES

Dans la foulée de la commission Bastarache

Passer à autre chose ?

Jean Charest souhaite ardemment laisser derrière lui le dossier des juges

Bastarache? Jean Charest aimerait tant passer à autre chose. Mais le pourra-t-il, avec les requêtes en diffamation et en annulation de la commission qui multiplieront les rendez-vous au palais de justice et garderont l'affaire Bellemare bien vivante?

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — «On est ailleurs.» Il fallait voir Jean Charest, hier, clairement agacé, répéter à plusieurs reprises cette phrase à chacune des questions des journalistes portant sur le rapport Bastarache. Son autre réplique-clé — «on regarde maintenant vers l'avenir» — sonnait comme un «oui, d'accord, j'ai perdu la bataille de l'opinion publique». À ses yeux, il faudrait maintenant serrer la vis à l'industrie du gaz de schiste. Mais surtout parler d'économie, de la reprise, du bon positionnement du Québec, malgré la tempête de 2008. «Ailleurs», à court terme, voudra d'ailleurs dire Davos, ce grand sommet en terre helvétique où le premier ministre se fait une joie, annuellement, d'aller oublier nos querelles «provinciales».

Jean Charest pourra-t-il totalement passer à autre chose? Malgré un discours d'ouverture du 8 février, assurément axé sur l'«économie d'abord», et malgré les urgences qui débordent, le gaz de schiste, etc., il y aura ce procès au civil, en diffamation, qu'il a lui-même intenté à son ancien ministre Marc Bellemare, le même jour où il lançait la commission Bastarache. Ce procès risque de forcer le

chef du gouvernement à regarder vers le passé à plusieurs reprises en 2011. Ce «passé qui ne veut pas passer», selon la formule consacrée; celui du 2 septembre 2003 ou du 8 janvier 2004, deux rencontres personnelles avec Marc Bellemare à propos desquelles le commissaire Bastarache, dans son rapport, a refusé de trancher en renvoyant joliment la balle dans le camp du juge Claude Gagnon, de la Cour supérieure.

Et ce fameux procès, s'il se tient, n'aura pas lieu ce printemps, contrairement à ce qu'on a pu entendre ces derniers jours. Non, ce printemps, les avocats mettront leurs «dossiers en ordre», pour reprendre leur jargon. C'est à l'automne 2011 que Jean Charest pourrait bien revivre le supplice de Bellemare.

Heureusement que les caméras ne sont pas admises au tribunal, murmure-t-on dans les cercles gouvernementaux. Mais celles-ci, à chacune des étapes, feront le pied de grue au palais de justice, avec les journalistes déjà experts de cette histoire grâce à la commission Bastarache. Un règlement à l'amiable pour s'éviter tout cela? Du côté de Marc Bellemare, en tout cas, cette sortie de secours est totalement exclue, comme il l'a dit clairement en entrevue au *Devoir* jeudi.



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Le procès que Jean Charest a intenté contre Marc Bellemare maintiendra ce dossier dans l'actualité.

Mais il y aura en plus, pour ramener le dossier Bellemare à l'avant-plan, cette «demande reconventionnelle», cette contre-poursuite de 900 000 \$ que M^e Bellemare a intentée à l'endroit de «John James Charest», selon un malicieux passage de sa requête du début de septembre.

Ah oui, il ne faut pas oublier un troisième front juridique: celui par lequel Marc Bellemare

veut faire annuler a posteriori la commission Bastarache. L'avocat, qui, selon des sources qui le connaissent bien, s'ennuie parfois dans sa pratique juridique quotidienne (d'où son éparpillement: Club de collectionneurs d'art, passion pour les manifestations sportives: Canadiens, Rouge et Or, Alouette...), aura moult occasions de se rappeler au bon

souvenir des médias et de Jean Charest en 2011. Dès le 25 février, un premier rendez-vous: le clan Bellemare annoncera ses couleurs à la cour.

Et dans cette dernière requête, l'avocat de Québec pourrait avoir un allié de taille: Jean Chrétien! En effet, l'ancien premier ministre canadien a réussi à faire annuler des portions du rapport Gomery par les tribu-

naux. En octobre dernier, la Cour d'appel fédérale confirmait un jugement de 2008. Dans celui-ci, le juge Max Teitelbaum, de la Cour fédérale, avait démontré que les déclarations publiques du commissaire Gomery indiquaient que, «pendant qu'il dirigeait les audiences et avant d'avoir entendu la

VOIR PAGE B 3: CHAREST

HAÏTI

Bébé Doc devant la justice

Bébé Doc pourra-t-il être jugé et condamné dans un pays où toutes les institutions, y compris la justice, peinent à se relever du séisme et de décennies de marasme politique? Jean-Claude Duvalier prend un pari risqué en retournant en Haïti. Mais il pourrait bien le gagner.

BRIAN MYLES

L'impunité à la puissance trois? Après avoir floué et maltraité son peuple pendant 15 années de brutale dictature, pour ensuite profiter d'un exil tranquille en France pendant les 24 années suivantes, voilà un Jean-Claude Duvalier aux traits émaciés, vieilli, qui refait surface en Haïti. Pour affronter une justice qui n'a pas les moyens de ses ambitions.

Pour le peuple haïtien et sa diaspora, l'incapacité de la justice à régler le sort de Duvalier serait l'expression d'une ultime preuve de l'immunité dont jouissent les dictateurs dans la deuxième colonie à avoir décrété son indépendance sur le continent américain, en 1804 (après les États-Unis).

Pour le moment, Duvalier doit rester à la disposition de la justice dans son pays d'origine, dont il a foulé le sol pour la première fois depuis un quart de siècle. Il est accusé de vol, de corruption et de détournement de fonds.

Des accusations logiques, presque évidentes compte tenu

des circonstances dans lesquelles il a fui la Perle des Antilles, au début de 1986, en emportant avec lui 300 millions de dollars de trésor public, au bas mot, selon les estimations.

De multiples théories s'affrontent sur les raisons de son retour. Selon le *New York Times*, Bébé Doc est fauché. Ses avoirs en Suisse, d'une valeur de six millions, restent bloqués.

L'an dernier, un peu avant le tremblement de terre, la plus haute cour de Suisse avait accepté de retourner au moins 4,6 millions à Duvalier et à sa femme. Une décision qui a évidemment suscité l'opprobre international.

Le gouvernement a donc passé une loi, adaptée sur mesure au cas de Duvalier, afin de faciliter la tâche des pays floués par d'ex-dictateurs dans leurs efforts pour récupérer des avoirs transférés frauduleusement au pays des Hélicoptères.

Or la loi entre en vigueur le 1^{er} février. D'ici là, les anciennes règles prévalent. Elles stipulent qu'un pays lésé par un ex-dictateur, ou tout autre fourbe de grand calibre, doit engager au



EDUARDO MUNOZ REUTERS

Jean-Claude Duvalier a encore des partisans en Haïti.

préalable des enquêtes criminelles contre le fautif avant que les banquiers suisses puissent restituer la moindre parcelle d'or ou le moindre billet de banque.

Par conséquent, si Jean-Claude Duvalier n'avait pas été mis aux arrêts à son retour en Haïti, le 16 janvier dernier, il aurait pu faire la preuve, en Suisse, qu'il avait droit à sa fortune. Si les autorités haïtiennes ne l'avaient pas arrêté, il aurait pu obtenir son magot!

Un coup de dés, quoi. C'est du moins l'explication avancée

par le *New York Times*, citant un amalgame de sources officielles et anonymes.

Plus que lajan

Mais il y a plus que lajan dans cette équation. La répression politique exercée par François Duvalier s'est poursuivie sous le régime de son fils. Les tontons macoutes ont laissé une trace indélébile de sang dans l'histoire du pays, dont «Bébé Doc» pourrait être tenu responsable. Enlèvements, torture, meurtres politiques. On entre ici dans le registre des

crimes contre l'humanité.

Déjà, des plaignants commencent à se manifester. Quatre anciens prisonniers politiques ont déposé cette semaine, au parquet de Port-au-Prince, des plaintes pour crimes contre l'humanité contre Duvalier.

Il s'agit de Michèle Montas, la veuve du journaliste Jean Dominique, tué en raison de son combat pour la liberté de presse, d'Alix Fils-Aimé, de Nicole Magloire et de Claude Rosier.

De passage à Montréal, l'avocat haïtien Mario Joseph

invite les rescapés du régime Duvalier qui ont trouvé refuge au Canada à porter plainte eux aussi, et à aller témoigner contre Duvalier.

Mais devant quelle instance? La justice haïtienne est en ruine, à l'instar des autres institutions du pays. La présidence de la Cour de cassation est vacante depuis quatre ans.

Le débat actuel sur la nomination des juges au Québec fait sourire Mario Joseph. Tandis qu'on discute des nuances les plus fines dans le processus de nomination, afin de le mettre totalement à l'abri de l'influence politique, il n'y a aucun filtre en Haïti. «C'est le président qui nomme les juges», tranche Mario Joseph.

Justice chancelante

Curieusement, l'avocat spécialisé dans la défense des droits de la personne estime qu'il est encore possible de tenir un procès juste et équitable pour Duvalier en sol haïtien. M^e Joseph en veut pour preuve sa propre expérience dans le procès du massacre de Raboteau (Gonaïves) en 2000. Cette cause prend valeur de symbole en Haïti. L'affaire remonte à 1994, lors du renversement du président élu, Jean Bertrand Aristide, par un coup d'État. Des partisans d'Aristide avaient été systématiquement traqués, torturés et tués par des civils et des forces paramilitaires.

Le Bureau des avocats internationaux (BAI), dirigé par

VOIR PAGE B 2: DUVALIER

PERSPECTIVES

Le parfum du jasmin



GIL COURTEMANCHE

La Presse, le plus grand quotidien de la Tunisie, était la vitrine principale du président Ben Ali, une feuille de propagande qui n'avait rien à envier à La Pravda de l'Union soviétique. Au début de la semaine, pendant que le peuple affirmait son pouvoir dans la rue, le quotidien se dotait d'un comité de rédaction autogéré et devenait, sans heurts ni violence, un véritable journal libre. Nul règlement de comptes, une transition pacifique qui se fait avec un sourire narquois comme seul signe de victoire. Pragmatiques, les journalistes laissent entrer l'ancien directeur, celui qui recevait les ordres du dictateur dont la photo ornait la une chaque jour. Il signe les chèques de paie des journalistes puis repart chez lui sans être inquiété. Au même moment ou presque, dans les bureaux de la principale compagnie d'assurances du pays, cadres et employés montrent poliment la porte au directeur. Ses services ne sont plus requis. Dans un autre quartier, le directeur du lycée Louis Pasteur enlève l'affiche qui indique que l'établissement est fermé. C'est l'armée qui était venue fermer l'école il y a six ans pour que l'établissement ne fasse pas concurrence au Lycée international que venait de fonder la femme du président. À la bêtise aveugle et brutale de l'ancien régime, on répond par le calme, l'intelligence et une sorte de raffinement, toutes choses qu'on associe rarement avec une révolution.

Pourtant, c'est bien la révolution. La rue est vigilante et souvent noyée dans les gaz lacrymogènes, mais elle persiste pacifiquement et dit à ceux qui tentent une timide transition qu'elle pourra s'embraser si on ne coupe pas les ponts avec le passé. Le pouvoir transitoire en prend acte, instaure la liberté de presse, déverrouille Internet, annonce une amnistie générale pour les prisonniers politiques et déclare que tous les partis pourront participer aux élections, y compris le parti islamiste Ennahdha. Bien sûr, il y a des pillages, mais ceux-ci sont marqués de la même intelligence stratégique; seules les entreprises liées au clan Ben Ali sont touchées. Pour le reste, les comités de vigilance de quartier assurent l'ordre et le calme en collaboration avec l'armée, qui jusqu'ici a choisi d'appuyer la transition vers la démocratie.

Voilà comment avance résolument la «Révolution du jasmin», la fleur nationale de la Tunisie. L'odeur de cette petite fleur prisee par les grands parfumeurs est délicate, raffinée mais persistante et tenace. Difficile de trouver meilleure description des événements qui se déroulent actuellement en Tunisie.

Pourtant, c'est dans une odeur âcre de chairs carbonisées que la fleur fragile a planté ses racines. Dans la chair de Mohamed Bouazizi, jeune diplômé universitaire qui, faute d'emploi, vendait des fruits et des légumes à la sauvette. La Tunisie produit plus de 60 000 diplômés comme Mohamed chaque année, mais seulement 25 000 parviennent à se trouver un emploi. Probablement parce que le jeune homme n'avait pas payé le *bakchich* coutumier, la police avait détruit son petit étal. Dans ce petit pays, l'image du jeune martyr fut relayée par tous les téléphones intelligents, les blogues, les réseaux sociaux et les coupes satellitaires. Le parfum du jasmin commença à imprégner le pays tout entier.

Depuis le début de la «Révolution du jasmin», l'Algérie a connu des émeutes pour protester contre la cherté des aliments de base. Le gouvernement a réprimé violemment la colère populaire et annoncé des baisses de prix. Six personnes en Égypte, quatre en Algérie et une en Mauritanie se sont immolées par le feu, reprenant à leur compte l'expression du désespoir de Mohamed Bouazizi.

Il n'est pas surprenant qu'on se soit demandé rapidement si le parfum du jasmin n'allait pas envahir d'autres pays de la région. A première vue, l'Égypte, le Maroc et l'Algérie ont beaucoup en commun avec la Tunisie. Ces trois pays sont dirigés par des régimes autoritaires, pour ne pas dire dictatoriaux. Ils sont appuyés par les États-Unis et les principaux pays occidentaux, qui ferment les yeux sur la répression et la corruption parce que ces pays mènent une lutte incessante contre l'islam radical et le terrorisme. C'est au nom de cette lutte que tous ces pays ont appuyé les militaires algériens en 1988 quand ils ont annulé les élections démocratiques qui avaient donné la victoire au Front islamique du Salut. On connaît la suite. Dix ans d'éradication, de disparitions, de sauvagerie. Les survivants du maquis islamiste algérien ont maintenant formé al-Qaïda au Maghreb, qui a revendiqué des dizaines d'enlèvements dans les pays du Sahel.

Les trois pays, comme la Tunisie, sont rongés par la corruption, la mise en coupe de l'économie, par des clans près du pouvoir en Égypte et au Maroc, par l'armée en Algérie. Dans ces trois pays, le chômage chez les jeunes est endémique. Mais là s'arrêtent les comparaisons. En Algérie et en Égypte, l'armée, les services de renseignement et de répression ne font qu'un et sont beaucoup plus efficaces et puissants. Au Maroc, le roi dose habilement pouvoir et parfum démocratique. Mais surtout, contrairement à la Tunisie, la grogne sociale et économique dans ces pays ne se traduit pas en revendication politique. Le lien entre le politique et le social n'est pas encore fait.

Cela ne signifie pas que les autres régimes arabes ne craignent pas la propagation de l'odeur du jasmin. Ils savent qu'ils sont en sursis, pour quelques années peut-être, mais en sursis malgré tout.



Les manifestations se poursuivent en Tunisie pour réclamer la démission des politiciens proches de Ben Ali.

LA RÉVOLUTION TUNISIENNE

Les obstacles à une contagion de la contestation au Maghreb

Les ferments d'une déstabilisation se retrouvent en Algérie comme au Maroc parmi une jeunesse nombreuse et confrontée au chômage de masse.

JEAN-PIERRE TUQUOI

Depuis la fuite du président Zine el-Abidine Ben Ali, chassé de son pays par la rue, les utilisateurs marocains de Facebook ont remplacé leur profil par un drapeau tunisien. «Car ce qui s'est passé en Tunisie, c'est de l'actualité marocaine», explique l'un d'entre eux.

Les Marocains ne sont pas les seuls à se sentir concernés. En Algérie également, au sein de la communauté des «facebookers», le drapeau tunisien est omniprésent, comme un signe de ralliement de la jeunesse.

L'emballement des sites sociaux contraste avec la frilosité des médias officiels. En Algérie, la fuite du chef de l'Etat tunisien a été rendue publique par la télévision nationale de façon détournée, par l'annonce de la nomination — qui n'allait durer que quelques heures — du premier ministre, Mohammed Ghannouchi, au poste de chef de l'Etat. Encore la nouvelle n'a-t-elle pas fait la une du journal télévisé. Et elle a été traitée avec une brièveté qui a laissé pantois les Algériens. Ils se sont reportés sur la chaîne qatarie al-Jazira. «Nos responsables ont volontairement raté un événement historique», accuse un journaliste.

Comportement identique de l'autre côté de la frontière, au Maroc. Alors qu'une chaîne, Medi 1 TV, se targue d'être la «chaîne de l'information» du Maghreb, sa couverture de la «Révolution du jasmin» a été minimaliste alors que rien ne lui avait échappé de la révolte des jeunes en Algérie en décembre. Tirant le bilan de 23 années de «bénalisme», Medi 1 TV a retenu de Ben Ali qu'il

a «incarné la stabilité, l'émancipation de la femme ou encore une politique sociale basée sur la solidarité. Mais, précise la chaîne sur son site Internet, ces avancées s'accompagnent d'un ton ferme vis-à-vis de l'opposition ou encore d'une marge étroite pour les libertés».

Ce mode de traitement de l'éruption de la démocratie dans le monde arabe donne la mesure de la crainte d'une contagion. Les dirigeants des pays arabes le savent: les ferments qui expliquent le changement soudain de régime à Tunis se retrouvent alentour.

Tous les ingrédients y sont, à commencer par la jeunesse de la population. En Tunisie, où elle a constitué le fer de lance de la révolte, les moins de 18 ans représentent 30 % de la population. En Algérie comme au Maroc, la proportion est encore plus élevée: un habitant sur trois est âgé de 18 ans ou moins (34 %). Le chômage des jeunes, en particulier des jeunes diplômés, est une autre plaie commune aux pays de la région. En Tunisie, près du tiers des jeunes est sans travail. Au Maroc, le chiffre est de 18 %. En Algérie, trois personnes sans emploi sur quatre ont moins de 30 ans.

La croissance économique est partout insuffisante; et l'enseignement est inadapté pour pouvoir absorber les nouvelles générations qui arrivent sur le marché du travail: 120 000 personnes chaque année pour la seule Algérie.

Résultat: au Maroc, depuis dix ans, des dizaines de diplômés chômeurs campent en permanence devant les grilles du parlement, à Rabat. Fin 2007, quatorze d'entre eux avaient tenté de s'immoler par le feu. Ce n'était pas les premiers. D'autres ont suivi depuis. Idem en Algérie où un jeune, marié et père d'un enfant, est décédé après avoir mis le feu à ses vêtements, le 15

janvier, par désespoir, faute d'obtenir un logement et un emploi.

Les trois pays du Maghreb partagent aussi un autre trait: un système politique verrouillé. Les Tunisiens vivaient sous un régime policier ne laissant aucun espace de liberté à la société civile. Les Marocains doivent composer avec une monarchie absolue. Et les Algériens, avec un système opaque dominé depuis des décennies par les militaires. «La démocratie est présentée par nos gouvernants comme un objectif lointain, qui demandera beaucoup de temps pour être atteint», analyse un intellectuel algérien.

Pourquoi le changement politique est-il venu de la «petite» Tunisie? Des jacqueries sur fond de malaise social agitent périodiquement le royaume chérifien. En Algérie, les affrontements entre jeunes et forces de l'ordre sont monnaie courante. Ils embrasent une ville pour un oui ou pour un non: une attribution de logements, une hausse de prix...

Si ces révoltes ne se propagent pas, c'est pour des raisons différentes. Les dirigeants algériens savent acheter la paix sociale avec l'argent du pétrole. Lorsque des troubles éclatent, l'Etat est là qui apaise les colères. Au Maroc, le palais royal a l'intelligence de laisser subsister des corps intermédiaires — associations, partis religieux... — à même de canaliser les revendications. Autant de recettes qui ont permis jusqu'à présent de contrôler les contestations.

Mais la «Révolution du jasmin» est là qui montre que l'émergence d'une démocratie au Maghreb peut être beaucoup plus rapide que ne le souhaitent les dirigeants actuels.

Le Monde

DUVALIER

SUITE DE LA PAGE B 1

M^r Joseph, a été l'un des fers de lance des poursuites criminelles intentées contre les responsables de cette purge qui aurait fait de 26 à 50 victimes. Au terme du procès, 16 des 22 accusés ont été reconnus coupables. Le résultat du procès, tenu devant un jury, était encourageant pour l'avenir de la justice en Haïti. Les moins nantis avaient réussi à témoigner contre des figures d'autorité et à obtenir leur condamnation.

C'était avant que la Cour suprême d'Haïti ne renverse le verdict, en 2005, en se basant sur des arguties. Le procès n'aurait pas dû se tenir devant un jury, a estimé la plus haute Cour d'Haïti, faisant une interprétation étroite de la Constitution de 1987.

En vertu de l'article 50 de ladite Constitution, les procès criminels devant jury sont possibles seulement «pour les crimes de sang et en matière de délits politiques». Or le massacre de Raboteau n'entrait pas dans cette catégorie... Les condamnations ont été annulées, sans possibilité de tenir un nouveau procès.

Depuis les procès de Nuremberg, au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les démocraties occidentales ont élevé le crime contre l'humanité au rang de pire crime qui soit. C'est un crime que l'on dit imprescriptible. Pourtant, la Cour pénale internationale, dont Haïti n'est pas membre, ne s'intéresse pas aux crimes qui précèdent sa fondation, en 2002.

Le droit pénal d'Haïti ne semble guère plus utile. Le délai maximal de prescription pour intenter des poursuites est de 25 ans. Or voilà 24 ans que Duvalier a fui son pays. La plupart des crimes commis par les tontons macoutes, au nom du régime Duvalier, remontent à plus de 25 ans, et ils tombent donc dans ce vide juridique.



Jean-Claude Duvalier peu après son arrivée à Port-au-Prince

EDUARDO MUNOZ REUTERS

Selon Mario Joseph, cet empêchement peut être contourné facilement. A ses yeux, le délai de prescription devrait commencer à courir à partir du moment où les victimes étaient en mesure de porter plainte. «Comment voulez-vous que les Haïtiens portent plainte contre Duvalier lorsqu'il a fui pour se réfugier en France? s'interroge M^r Joseph. La date de son retour, le 16 janvier dernier, est le jour un à partir duquel le délai de prescrip-

tion commence à courir.»

Au-delà de ces arguments juridiques, la plus grande inconnue est de savoir si des juges et des cours de justice d'une indépendance inébranlable pourront émerger des ruines d'Haïti. D'ici là, Duvalier peut poursuivre son séjour tranquille en Haïti.

Le Devoir

PERSPECTIVES

Le casse-tête du pont Champlain

La nécessaire réfection du pont Champlain et son possible remplacement annoncent un immense casse-tête dont les pièces se multiplient compte tenu du grand nombre de joueurs. Bien plus qu'un axe routier, le pont constitue un défi politique et budgétaire où s'entrechoquent les visions du développement du transport collectif, la croissance du camionnage et les impacts sur l'économie de la métropole.

KATHLEEN LÉVESQUE

L'immense structure de six kilomètres enjambe le fleuve Saint-Laurent depuis 1962. À l'époque, 7000 véhicules l'empruntaient chaque jour. Aujourd'hui, c'est presque autant d'autos, de camions et d'autobus qui y circulent... mais en une heure. Cela en fait le pont le plus achalandé du Canada et un enfer quotidien pour quiconque traverse le pont Champlain matin et soir.

Les inspections annuelles de la dernière décennie ont montré une usure exigeant une intervention importante pour assurer la sécurité de cet ouvrage. En 2009, le gouvernement fédéral a mandaté des experts pour analyser ce qu'il convenait de faire du pont Champlain. L'étude de faisabilité est terminée et doit être remise à Ottawa dans les prochaines semaines. Mais depuis deux semaines des informations ont filtré. Le remplacement du pont est le scénario privilégié. Cela coûterait 1,32 milliard de dollars. La facture s'éleverait jusqu'à 2 milliards dans le cas de la construction d'un tunnel.

Mais comme le révélait *Le Devoir* plus tôt cette semaine, ce ne sont que des chiffres préliminaires. Les ingénieurs du consortium privé (BPR, Cima+, Dessau et Egis Structures et Environnement) recommandent un scénario dont les chiffres sont incomplets. On propose une structure comme un concessionnaire automobile offre une voiture: il y a bien une carcasse mais tout le reste s'additionne au prix de base.

Pour le nouveau pont, ce qu'il manque se compte en milliards de dollars, dont les approches routières et des aménagements pour un système léger sur rail (SLR). C'est ainsi qu'il faudrait davantage parler d'une facture d'au moins 6 milliards de dollars, dont 30 % serait assumée par le gouvernement du Québec. Ce pourcentage correspondrait au gabarit de l'emprise pour le transport collectif que Québec pourrait vouloir installer sur le nouveau pont.

Partenariat obligé

Au cabinet du ministre fédéral des Transports, Chuck Strahl, on affirmait cette semaine, «*la main sur le cœur*», que le choix du gouvernement n'est pas arrêté. On insiste pour dire à quel point il s'agit d'une décision délicate. Il semble bien que personne ne dira le contraire, surtout avec les signes d'un déclenchement prochain d'élections à travers le pays.

«*On s'attend à un rapport très exhaustif et le ministre prendra le temps qu'il faut pour faire le bon choix*», a prudemment affirmé Frédéric Boisvert, directeur des politiques et des communications pour le Québec auprès du ministre Strahl. Tout au plus M. Boisvert a-t-il souligné qu'à Ottawa, «*on s'est étonné du "wording" du décret du gouvernement du Québec qui laisse entendre qu'il y aura un nouveau pont*». Ce qui a vraisemblablement irrité le gouvernement fédéral a été mentionné lors d'un coup de fil donné au cabinet du ministre québécois des Transports, Sam Hamad.

Le projet en est à ses premiers balbutiements, mais déjà les relations intergouvernementales ne s'annoncent pas faciles. Au cours des derniers mois, Ottawa a même tenté de convaincre Québec de prendre l'entière responsabilité de Champlain et des autres ponts fédéraux (Jacques-Cartier et Mercier), moyennant un certain financement. Le gouvernement provincial a décliné l'offre, craignant un cadeau empoisonné.

Les deux ordres de gouvernement demeurent donc partenaires. Le pont est fédéral et géré par la société Les ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. L'offre de services de transport collectif traversant le pont relève du gouvernement du Québec, qui délègue l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour en assurer la gestion. Puis, il y a des partenaires municipaux (Montréal et Longueuil) et leur société de transport respective (STM et RTL), ainsi que la Communauté métropolitaine de Montréal. Ça fait beaucoup de monde autour de la table.

CHAREST

SUIITE DE LA PAGE B 1

totalité de la preuve, il est arrivé à des conclusions au sujet de questions sur lesquelles il devait faire enquête et rapport». Marc Bellemare fait remarquer que l'ex-juge Bastarache, dans les heures qui ont suivi sa nomination, avant même le début des audiences, disait vouloir «*assurer la population*», que les allégations de Marc Bellemare «*l'avaient surpris*». N'est-ce pas un signe qu'il avait lui aussi déjà tiré ses propres conclusions?

Une population déraisonnable?

Marc Bellemare peut aussi compter sur les perceptions. Qu'on en soit heureux ou non, elles gouvernent dans nos «*démocraties d'opinion*», ballotées par le cycle sans fin des médias instantanés et des sondages. Or ces perceptions favorisent nettement Marc Bellemare depuis l'éclatement de l'affaire, en mars et avril 2010. Au lendemain du dépôt du rapport Bastarache, elles n'ont toujours pas bougé: les coups de sonde indiquent que, dans une proportion de 60 %, la population croit Marc Bellemare. Et à côté des comptes rendus de sondage trônaient les textes des entrevues «*exclusives*» que l'ex-ministre a données toute la journée



Le projet de réfection du pont Champlain en est à ses premiers balbutiements, mais déjà les relations intergouvernementales ne s'annoncent pas faciles.

Dans le cadre de leur étude, les experts ont rencontré «12 intervenants majeurs» de la région métropolitaine, question de bien comprendre leurs préoccupations. Conclusion: la majorité d'entre eux souhaitent un corridor dédié au transport collectif sur le futur pont. Les experts ont bien saisi les sensibilités de chacun et recommandent d'ores et déjà qu'un comité consultatif réunissant tout ce beau monde puisse suivre la réalisation du projet tout du long.

Jeter un œil sur une carte de Montréal, là où sont ancrés les premiers piliers du pont Champlain, en dit long sur l'ampleur du travail qui attend tous ces décideurs publics. Dans le prolongement du pont se trouve le complexe Turcot avec ses quatre échangeurs et ses 12 bretelles à reconstruire. À proximité, il y a également l'autoroute Bonaventure, appelée à devenir un boulevard urbain. Mis ensemble, ces projets risquent de provoquer, sinon un certain chaos, du moins de nombreux maux de tête.

C'est tout un secteur de Montréal, à proximité du centre-ville et donc du cœur économique du Québec, qui s'apprête à subir un électrochoc sur une décennie entière. Mais au ministère des Transports du Québec (MTQ), on se montre rassurant. La coordination de travaux complexes, c'est le pain quotidien du MTQ, assure-t-on. «*C'est dans notre génétique que de coordonner les chantiers et de prendre en compte les problèmes*», a assuré le porte-parole du MTQ, Réal Grégoire.

L'étude de faisabilité mentionne que les travaux pourraient s'effectuer en trois phases, avec des travaux qui s'effectueraient simultanément sur les deux rives.

À la Société du Havre, qui orchestre la transformation de l'autoroute Bonaventure et de ses abords, on se réjouit de la construction éventuelle d'un nouveau pont. Le directeur général de l'organisme, Jacques Côté, a rappelé que la phase 2 de développement du havre montréalais consiste à redonner à la population un accès au fleuve. «*Pour nous, le projet du remplacement de Champlain est une bonne nouvelle. On nous dit que, dans l'étude de faisabilité, on tient compte de la nécessité de créer un "waterfront"*», a dit M. Côté.

silences étranges (sur les rencontres du 2 septembre 2003, par exemple), la «*raison*» le voit aussi, toutefois. Et la population le perçoit.

Peut-être le commissaire s'est-il piégé, semblant partial, en ne s'affranchissant pas assez de ses réflexes de juge, appliquant entre autres la notion de «*prépondérance de probabilité*». «*Une commission d'enquête n'est pas un tribunal*», fait remarquer Marc Chevrier, c'est une machine à accumuler de l'information, à vérifier celle-ci puis à faire des recommandations. Mais Michel Bastarache avait-il le choix? Les tribunaux, dans quelques décisions (notamment l'arrêt Krevier au sujet de la commission sur le sang contaminé), ont graduellement judiciarisé les choses. Pour Sylvain Lussier, avocat chez Osler et ancien procureur du gouvernement fédéral à la commission Gomery, les tribunaux n'ont fait qu'imposer certaines contraintes procédurales, mais sans plus. Les commissaires ont «*toujours le loisir d'enquêter comme ils le veulent sur le sujet de leur mandat*».

Le transport collectif

D'aucuns voudraient bien voir le projet Champlain comme une occasion d'effectuer un véritable transfert modal: passer de l'automobile au transport collectif organisé à grande échelle. Actuellement, une voie réservée permet la circulation à contresens de 1800 autobus par jour sur le pont Champlain. À l'origine, cette voie réservée était une mesure temporaire. Aujourd'hui, elle est saturée.

En Montérégie, on réclame donc depuis plusieurs années l'aménagement d'un SLR. La possibilité d'utiliser l'estacade a été analysée. L'étude de faisabilité ne le recommande pas, jugeant qu'une réfection trop importante de l'estacade serait nécessaire. On suggère toutefois qu'il y ait des rails sur la nouvelle structure.

Tout cela ne signifie pas pour autant que le transport collectif connaîtra un nouvel essor à court terme. Le transfert modal ne se fera vraisemblablement qu'une fois le pont construit. La situation inquiète certains organismes publics, où l'on refuse toutefois de prendre la parole publiquement pour l'instant. Comment changer les mentalités, se demande-t-on, si on planifie le projet Champlain, tout comme la reconstruction de Turcot d'ailleurs, deux infrastructures routières élaborées selon une vision des années 1960 avec l'automobile au centre des préoccupations d'avenir, sans réfléchir à un transport collectif indépendant?

Dans le meilleur des cas, lorsque les travaux du nouveau pont et de Turcot seront en cours, la réfection simultanée de Champlain continuera de produire des embouteillages perpétuels avec une voie réservée toujours temporaire.

Dans le pire des cas, l'offre de service de transport en commun sera compromise, croit-on, par la multiplication des chantiers. Au MTQ, on rappelle simplement que «*tout ne peut pas se faire en même temps*». La priorité va-t-elle aux automobiles plutôt qu'au transport collectif? Difficile à dire. Du côté du ministre Strahl, la vision est claire. «*Tout projet de transport collectif qui pourrait venir se greffer au projet concernant Champlain*, a expliqué Frédéric Boisvert, vient en second pour nous.»

Le Devoir

L'homme brûlé



MICHEL DAVID

Pendant que le premier ministre Charest se faisait ovationner par ses députés réunis en caucus dans un hôtel de la banlieue de Québec, Marc Bellemare, dont il faut reconnaître les talents de communicateur, multipliait les entrevues aux médias pour démolir le rapport Bastarache.

On n'a pas tardé à voir dans quel camp se rangeait la population. Les deux sondages dont les résultats ont été publiés dans les journaux d'hier sont tout simplement catastrophiques pour M. Charest: la très grande majorité des Québécois n'accordent aucune foi au rapport et croient toujours la version de M. Bellemare.

Non seulement la commission Bastarache a eu pour effet de diminuer encore le peu de crédibilité du premier ministre, mais elle a également affecté la confiance des Québécois dans l'impartialité de la justice. Bref, un fiasco sur toute la ligne.

Pauline Marois a sans doute le mieux résumé le sentiment général envers le rapport en disant que M. Bastarache n'avait pas assisté à la même commission que la population, mais le mal était fait depuis longtemps.

Depuis 2003, il y a eu trop d'entourloupettes, de cachotteries, de promesses non tenues et de violations des règles d'éthique les plus élémentaires, sans parler du refus systématique de M. Charest de tenir une enquête sur la corruption dans l'industrie de la construction.

Le carton couvert d'hiéroglyphes de M. Bellemare et les autocollants de son sous-ministre, Georges Lalande, n'étaient pas très probants. Peu importe, on croirait n'importe qui plutôt que le premier ministre. Il dirait que la Terre est ronde qu'on le traiterait de menteur.

M. Charest n'a jamais été aimé comme l'ont été René Lévesque, Lucien Bouchard ou même, à la fin de sa carrière, Robert Bourassa. Après un premier mandat difficile, il avait cependant réussi à gagner le respect des Québécois. Au cours des deux dernières années, il l'a malheureusement perdu. C'est aujourd'hui un homme brûlé.

Le problème est que la perte de crédibilité du premier ministre déteint inévitablement sur son gouvernement. Peu importe que les nouvelles allégations faites par l'ADQ sur l'attribution de contrats sans soumission à des contributeurs à la caisse du PLQ soient fondées ou «*mensongères*», comme le soutient le ministre des Transports, plusieurs vont en conclure que la magouille continue.

La volte-face d'hier sur l'exploitation du gaz de schiste avait des allures de diversion, mais aussi de panique. Là encore, le gouvernement a donné au cours des derniers mois la détestable impression qu'il était prêt à mettre la santé de la population en péril pour avantager des amis qui ont flairé le bon filon. Les assurances de la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, n'ont pas convaincu davantage que les protestations d'impartialité de M. Charest dans la nomination des juges.

Pour contrer les effets dévastateurs du rapport Gomery en 2005, les libéraux de Paul Martin avaient misé sur l'économie. Le ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, avait tenu des propos qui ressemblaient à s'y méprendre à ceux de M. Charest hier: «*On a une économie très performante. On a une maison économique très à l'ordre comparativement aux autres pays. Les Québécois sont sensibles à ça*». Malheureusement, les Québécois ont surtout retenu le scandale des commandites et les libéraux croupissent dans l'opposition depuis.

Deux jours après le dépôt du rapport Bastarache, M. Charest a déclaré qu'il était déjà «*ailleurs*». Son pèlerinage annuel à Davos lui permettra d'enfiler son costume de «*grand bâtisseur*» et le prochain discours inaugural sera largement axé sur l'économie. Le problème est que les mêmes causes produisent généralement les mêmes effets. D'ailleurs, à moins qu'il n'abandonne sa poursuite contre M. Bellemare, cette histoire va continuer à traîner dans le paysage.

Quoi qu'ils puissent dire, tous les premiers ministres se soucient de ce que la postérité retiendra d'eux. Sur le plan politique, Jean Chrétien n'avait plus rien à gagner à s'adresser aux tribunaux pour faire invalider les chapitres du rapport Gomery qui le mettaient en cause.

Même si personne ou presque ne croit ce qu'il dit, M. Charest a au moins la satisfaction de savoir que les historiens pourront trouver dans les archives un rapport qui aura blanchi des allégations de trafic d'influence.

Les députés du PLQ qui ont serré les rangs autour de lui pensent peut-être sincèrement qu'il est victime des «*demi-vérités*» des médias, comme l'a dit l'ancien ministre David Whissell, mais cela ne change rien à la réalité.

M. Charest a réitéré son intention de mettre sur pied une escouade permanente de lutte contre la corruption et il a laissé entrevoir un grand ménage au sein de la Commission de la construction. La crédibilité du premier ministre est cependant si faible que ces mesures, même si elles peuvent être utiles, risquent plutôt d'être interprétées comme une nouvelle manœuvre pour éviter la tenue d'une enquête publique.

Malgré toute la sympathie qu'ils peuvent avoir pour leur chef, la question que les libéraux devront bientôt se poser, c'est s'ils sont prêts à couler avec lui.

Le Devoir

mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

Gouvernement Harper

Sous haute surveillance

Déjà cinq ans de gouvernement conservateur à Ottawa. Le 23 janvier 2006, Stephen Harper mettait fin à quelque 40 années de gouvernance centriste du pays et inaugurerait, espéraient alors ses partisans, une ère de changement. Cinq ans plus tard, le Canada a-t-il changé... pour le mieux ou pour le pire? Ce furent des années plutôt tranquilles. LA révolution conservatrice n'a pas eu lieu. Pas encore.

Cette élection du 23 janvier 2006 marquait de fait une rupture avec la manière douce qu'avaient eue jusque-là les libéraux des Pearson, Trudeau et Chrétien et les conservateurs de Clark et de Mulroney de gouverner tantôt au centre gauche, tantôt au centre droit, mais le plus souvent au centre. On pouvait s'attendre au pire. Sous la direction de Stephen Harper, le Parti conservateur était devenu un parti franchement de droite, fondé sur des valeurs morales religieuses et prônant la réduction du rôle de l'État, la valorisation des libertés individuelles, sauf lorsque la loi et l'ordre pourraient être en cause.

Cinq ans plus tard, il faut bien reconnaître que le pire n'est pas survenu. Si le Canada a changé, ce n'est pas tant le résultat des politiques du gouvernement Harper que le simple passage du temps et l'effet d'une profonde récession économique. Oui, il y a eu l'Afghanistan, mais ce fut la poursuite de l'engagement militaire décrété par les libéraux de Paul Martin. Oui, on a baissé la TPS de deux points et réduit le fardeau fiscal des entreprises, mais les dépenses et la taille de la fonction publique fédérale ont continué de croître, ainsi que le déficit. Oui, les prisons débordent depuis que furent votées, avec le concours de l'opposition, des lois augmentant la durée des séjours en prison. En dépit d'une rhétorique de droite entretenue par les principaux porte-parole du gouvernement, l'action de celui-ci fut entravée par son statut minoritaire et les contraintes imposées par les enjeux de l'heure, notamment sur le plan économique.

Après cinq ans de pouvoir, le gouvernement Harper n'a pas de grandes réalisations à inscrire à son bilan, tels le rapatriement de la Constitution ou l'entente de libre-échange avec les États-Unis. L'ambition des conservateurs est autre. Elle a trait tout simplement à la prise du pouvoir et à l'élection d'un gouvernement majoritaire capable d'imposer au pays ses valeurs.

Le projet de Stephen Harper est celui-là. Il le porte depuis déjà une dizaine d'années. Son plus grand succès jusqu'ici aura été de coaliser les forces de droite dans un nouveau Parti conservateur. Avec cet instrument, il savait qu'il lui serait possible, grâce à la fragmentation des partis de centre gauche, de se glisser au pouvoir pour peu qu'il donne à son nouveau parti un air de respectabilité. Furent ainsi évacuées de son programme les références à l'adoption d'une loi sur l'avortement et à la révision des politiques de bilinguisme. Dans le même esprit, il fit preuve d'une ouverture inattendue envers le Québec qui contribua beaucoup à sa victoire du 23 janvier 2006.

Stephen Harper est contraint dans sa gestion des affaires publiques à faire preuve de pragmatisme. Il maîtrise à merveille le jeu politique, comme on a pu le voir lorsqu'il fit adopter la motion reconnaissant le Québec comme une nation. Mais devant l'écart persistant entre la rhétorique conservatrice et les actions du gouvernement, un doute persiste quant à la sincérité de ce pragmatisme. Un doute qui suscite la méfiance de deux électeurs sur trois qui, à deux reprises, ont donné le mandat à une opposition majoritaire de maintenir ce gouvernement sous haute surveillance. C'est grâce à celle-ci si le pire n'est pas survenu.

Gaz de schiste

Le ton et le fond

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, s'est montré plus ferme hier en ce qui concerne l'industrie du gaz de schiste. Mais il a été plus prudent que ce que bien des médias ont rapporté: il n'a pas parlé de moratoire, pas plus que ne l'a fait le premier ministre Jean Charest qui a pris la parole par la suite. Questionné à ce sujet, le ministre s'est contenté de dire qu'il attendait le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), fin février. M. Charest, lui, a fait valoir que le gouvernement sera conséquent: c'est lui qui a commandé un rapport au BAPE, il va donc tenir compte de ses recommandations.

La précision est importante, car le mandat que le gouvernement a confié au BAPE ne porte rien sur la pertinence d'exploiter ou non les gaz de schiste. L'organisme doit plutôt «proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste» afin que ces activités cohabitent «harmonieusement» avec les populations et l'environnement. Il doit aussi proposer «un encadrement légal et réglementaire qui assure [...] le développement sécuritaire de cette industrie dans le respect du développement durable».

Ce mandat-là n'a pas changé: il ne faut pas confondre changement de ton et changement de cap.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement avait donné carte blanche à l'industrie. Le rôle de porte-voix de l'enthousiasme gouvernemental avait été confié à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, qui a multiplié les déclarations d'appui à l'exploration, n'hésitant pas à frôler le ridicule (combien faut-il de pets de vaches pour équivaloir aux émissions d'un puits de gaz de schiste?...).

Hélas pour elle, jour après jour les faits ont révélé que tout n'est pas sous contrôle dans l'univers des gaz de schiste. Le manque d'informations est flagrant, notait encore la semaine dernière l'Institut national de la santé publique du Québec. Quant aux fuites dans les puits, on sait maintenant que l'industrie peine parfois à les colmater et que surtout, le ministère des Ressources naturelles n'en informe pas la population (les journalistes font le travail) et s'en ouvre avec réticence au BAPE. A-t-on même assez d'inspecteurs sur le terrain pour mener un travail soutenu de vérification?

Le gouvernement, hier, a donc décidé de délaissé son ton jovialiste, ce qui est le minimum. Tout comme se montrer plus strict en matière de sécurité relève de l'évidence: la chose aurait dû être faite depuis des mois.

Mais le débat préalable à ces considérations sécuritaires est toujours esquivé: le Québec doit-il exploiter le gaz de schiste? Doit-il le faire dans les zones habitées? Et si exploitation il y a, pourquelles seules certaines entreprises en tireront-elles le gros des profits? Qui a décidé de leur choix? Et pourquoi, pourquoi, les Québécois ont-ils su après-coup que leur sous-sol était déjà vendu?... Ces réponses-là, ce n'est pas le BAPE qui nous les donnera...

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEÉ BOILEAU

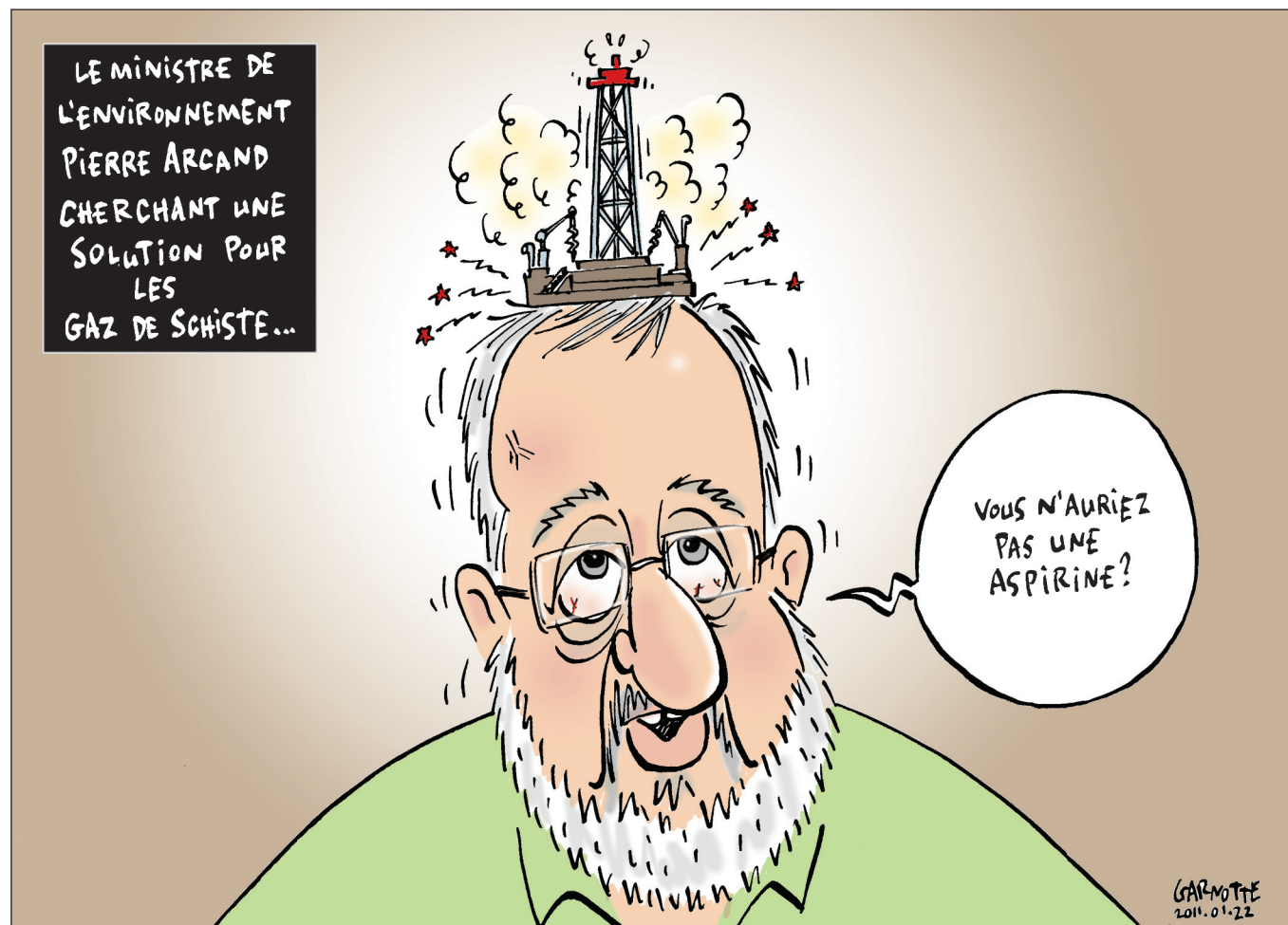
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



LETTRES

Charest et le Moyen Âge

Au XIII^e siècle, il était coutume de laver son honneur en convoquant en duel la partie adverse. Le choix des armes et du lieu appartenait à l'offensé: demain matin à l'aube, etc.

Voici qu'en 2010, un premier ministre offensé, Jean Charest, crée plusieurs précédents. Il utilise deux armes contre Marc Bellemare. Il crée avec des deniers publics une commission d'enquête, lui donne un mandat, nomme son juge. Parallèlement, il lui intente personnellement une poursuite de 700 000 \$ et pour finir, il puise 6 millions des poches des contribuables pour venger son honneur.

En utilisant les sous des Québécois pour financer sa bataille de rue avec Marc Bellemare, il se trouve à avoir aussi donné aux Québécois voix au chapitre. Une vraie commission d'enquête sur l'industrie de la construction coûterait, bien sûr, quelques millions, mais en ferait économiser quelques milliards pour le présent et le futur. Est-ce trop demandé à Jean Charest, dont le refus obstiné et borné donne l'image d'un peureux qui craint de faire éclater la vérité?

Les Québécois méritent mieux que cela. Qu'il fasse le job pour lequel il a été élu ou qu'il s'efface!

Charles Gagné
Sainte-Anne-de-Beaupré, le 20 janvier 2011

Dans le dictionnaire

Avec le rapport qu'il vient de produire, nettement orienté, il ne faudra pas s'étonner un jour de voir le nom de l'ex-juge commissaire s'inscrire au dictionnaire:

BASTARACHE n.f. (de l'italien *basta*, «il suffit», et du grec *rhakkis*, «colonne vertébrale»). 1. Diversion pour noyer un véritable enjeu. 2. Avis, jugement favorable à qqch ou qqn dont la conclusion, établie à l'avance, contourne le véritable enjeu. Infliger, recevoir une bastarache. — Fam. Défaite amère.

Gilles Anglehart
Montréal, le 21 janvier 2011

La puissance des mots

L'ex-juge Bastarache connaît la puissance des mots et le jargon juridique. Quand il utilise l'adjectif «colossal» pour qualifier les pressions et ainsi évaluer si M. Bellemare a été influencé dans le choix de certains juges, il oublie sa tâche de juriste. Une pression est indue ou elle ne l'est pas; elle n'a pas à être colossale. Lorsqu'un ministre ou le premier ministre du gouvernement ou un collecteur de fonds du parti proposent le nom d'un candidat à la magistrature, cette pression est indue et elle doit être jugée inadmissible et contraire au principe d'indépendance du judiciaire vis-à-vis du

politique. L'utilisation du qualificatif «colossal» n'a pas sa place dans ce rapport.

Jean Archambault
Montréal, le 20 janvier 2011

La raison de l'oubli...

Jean-Claude Duvalier revient en Haïti comme on revient d'une balade. La communauté internationale, sans grande surprise, tarde à réagir. Sur place, il est même accueilli à bras ouverts par certains, qui semblent avoir oublié. On se demande comment ils peuvent accepter le retour de cet exilé et aller jusqu'à s'en réjouir.

D'ici, il est facile pour nous, le cul bordé de nouilles, de juger ces gens qui pardonnent trop facilement. Pourtant, où était la justice durant ces 25 dernières années? Où étions-nous quand nous avons laissé ce criminel flamber son or noir sur le sol européen? Les jeunes Haïtiens ont peut-être du mal à croire tout ce qu'on leur raconte, le droit ayant laissé indemne cet homme qui, leur dit-on, aurait brimé tous les droits de son peuple.

La mémoire est sélective. La justice, malheureusement, l'est aussi...

Le droit international a failli à son rôle. Il n'est peut-être pas trop tard pour rectifier le tir.

Annie Barbeau
Montréal, le 20 janvier 2011

REVUE DE PRESSE

Faire le point

Manon Cornéliier

Le cinquième anniversaire de l'arrivée au pouvoir de Stephen Harper n'est pas passé inaperçu, le *Toronto Star* remportant la palme pour le nombre d'articles portant sur le sujet. Parmi eux, un sondage intéressant réalisé par la firme Angus Reid et qui révèle que les Canadiens ne savent pas trop s'ils s'en tirent mieux maintenant qu'il y a cinq ans.

L'enquête laisse entrevoir une population secouée par la crise économique et la lente reprise, écrit le quotidien. Seulement 30 % des répondants ont le sentiment que les choses vont un peu ou beaucoup mieux pour eux, alors que 29 % ne perçoivent aucun changement et que 38 % ont l'impression que leur situation a empiré. La performance de M. Harper a aussi droit à un jugement mitigé. Seulement 12 % des personnes interrogées trouvent qu'il a fait mieux que ce qu'elles prévoient comparativement à 43 % qui pensent qu'il a répondu à leurs attentes et 34 % qui trouvent qu'il a fait pire que prévu. La majorité des gens se disent en sécurité dans leur communauté, mais leur situation économique est, pour le tiers d'entre eux, pire qu'avant.

Coup de griffes

L'approche de cet anniversaire (qui aura lieu demain) a coïncidé avec un regain de ferveur électoral et le lancement par les conservateurs d'une nouvelle série de publicités négatives. Le geste a été critiqué d'un bout à l'autre du pays, y compris dans le *National Post*. Une des réflexions les plus intéressantes a été écrite par Craig McInnes, chroniqueur au *Vancouver Sun*.

McInnes raconte que cette semaine une blogueuse bien connue de la CBC a demandé à ses lecteurs sur Twitter de lui sug-

gérer un synonyme pour députés. Un chroniqueur du *Maclean's*, Andrew Coyne, a aussitôt répondu: «charlatans», «voleurs», «fraudes» et ainsi de suite. Ce dénigrement trop facile et ce jugement sévère et fort répandu de nos élus attristent McInnes. Il y a bien des politiciens véreux, mais la vraie corruption est un phénomène rare au Canada, écrit-il. Après trois décennies passées à côtoyer des politiciens de tous les niveaux de gouvernement, il peut dire qu'ils ont une haute opinion d'eux-mêmes, mais que ce sont en général des travailleurs acharnés qui veulent changer des choses plutôt que s'enrichir. Mais comment le faire comprendre, demande-t-il, quand les politiciens entre eux ne font rien d'autre que s'attaquer en ayant recours aux pires stéréotypes? Les publicités lancées lundi dernier tombent exactement dans ce travers. «Demi-vérités, représentations trompeuses, mensonges et dénigrement, tout cela en une seule journée de travail. Si c'est ce que pensent nos politiciens et nos chefs les uns des autres, il ne faut pas s'étonner que les Canadiens suivent leur exemple.»

L'*Edmonton Journal* aurait aimé que les conservateurs entendent le message de Barack Obama qui, après la fusillade de Tucson, invitait les politiciens à faire preuve de plus de civilité et de respect mutuel. Le quotidien n'en revient pas qu'on reproche encore à Ignatieff d'avoir vécu à l'étranger pour, entre autres, enseigner à Harvard. Comme si les électeurs devaient voir cela comme un «comportement louche de la part d'un futur premier ministre». Le *Journal* note que l'opposition pourrait elle aussi faire ses choux gras de déclarations passées de Harper, mais il espère qu'elle s'en abstiendra. Au bout du compte, ce sont les Canadiens qui devront en juger, fort probablement lors d'une élection pas

trop lointaine, écrit le quotidien, qui doute de l'efficacité de ce genre de messages. «Ils ont plus souvent l'effet inverse, peut-être parce qu'ils en révèlent davantage sur l'attaquant que sur sa cible», conclut-il.

Pendant ce temps...

Attaques ou pas, le chef libéral Michael Ignatieff, lui, poursuit sa tournée à travers le pays et semble faire meilleure impression que ne le croit la bulle médiatique d'Ottawa. Dans un texte écrit pour le *Globe and Mail*, Gordon Gibson dit avoir été agréablement surpris par ce qu'il a vu lors de la visite du chef libéral à Vancouver. Gibson reconnaît que suivre quotidiennement un chef peut rendre imperceptibles des changements graduels. Pour quelqu'un comme lui qui ne l'a pas vu en action depuis presque un an, c'était autre chose. «Le Michael Ignatieff que j'ai vu était plus confiant et son message, plus poli.» Plus à l'aise avec son auditoire et son rôle, il a délaissé le style professoral pour assumer celui de politicien. «Certains diront que ce n'est pas une bonne chose, mais cela est nécessaire pour gagner des élections», note Gibson, qui a lui-même été député en Colombie-Britannique. Côté message, Gibson a noté que celui d'Ignatieff commençait à se préciser. Il faudra attendre la campagne électorale pour en connaître les détails, mais des thèmes s'imposent: l'équipe et le contraste avec les conservateurs en matière de choix budgétaires, de politique étrangère, de gouvernance. Gibson croit qu'avec un Michael Ignatieff plus solide, l'élection pourrait être une vraie course. «Mais la vraie question est de savoir si les électeurs canadiens-anglais vont concentrer leur attention sur deux chevaux ou si ceux au centre et à gauche de l'échiquier diviseront leurs votes.»

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES



EDUARDO MUNOZ REUTERS

Le soupçon est entré dans les églises depuis que les gardiens de la foi l'ont transformée en opinion politique.

Haiti, république des comédiens!

AROL PINDER

Écrivain d'origine haïtienne

«Chaque génération, sans doute, se croyait vouée à réparer le monde. La mienne sait qu'elle ne le fera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde se défasse.»

— Albert Camus

Réparer les bêtises du passé, investir dans le social, construire le pays d'Haïti, est-ce là exiger l'impossible des Haïtiens?

Il m'a fallu une distance de longues années d'avec mon pays natal pour enfin me résoudre à croire non sans émoi que les besoins fondamentaux des Haïtiens d'aujourd'hui se résument en fait à trois grands éléments passionnels formant malgré eux le socle de leur unité: la politique, le carnaval, la religion. Alors s'ensuivent tôt ou tard, messianisme ou paternalisme, trahison, crucifixion symbolique ou tuerie véritable, mea-culpa ou exil. En effet, la politique, le carnaval et la religion, quand ils ne sont pas prétextes d'exaltation naïve chez les Haïtiens, sont prétextes de prosélytisme acharné.

La politique. Elle est loin de ce qu'elle revêt de sens, de sa signification première, de son ultime devoir vocationnel de tous les temps qui est de réconcilier l'intelligence et l'action pour servir les citoyens et rendre prospère la nation dans la prise en charge de sa destinée. Ce qui importe aux Haïtiens et ce dont ils raffolent, c'est la politiciaille où tout vrai débat est luxe et ennemi interdit. En revanche, le bavardage folklorique méprise, obstrue, annihile toutes notions d'idées claires et distinctes, au profit du renforcement de l'opinion farfelue du plus grand nombre.

Désespoir travesti

Et le carnaval — ils en sont à quelques jours d'ailleurs! Il est fini le temps où il reflétait des couleurs de nos paysages, des rythmes gais du terroir et des plaisirs conscients des concitoïens. Le carnaval est devenu aujourd'hui hystérique; le défilement porte de multiples masques servant à travestir le désespoir du peuple fêtarde et perdu. Les Haïtiens, pour s'assourdir, réclament de la musique encore et encore. Surtout pas celle qui combine les sons d'après des règles de la mesure, de l'harmonie et du rythme, non! Du bruit à saouler la population quand le rhum (tafia) ne suffit plus! Ainsi, mû par cette réalité sociologique haïtienne, le président actuel — j'hésite à l'appeler sortant — du pays, monsieur René Prével (Ti-René), n'avait-il pas investi il y a deux ans plus de 40 millions de gourdes pour assurer trois jours de plaisir dans le destin de son peuple?

Buvez, dansez, ô peuple crédule, et après souvenez-vous d'oublier vos peines et vos misères!

Foi suspecte

Enfin, la religion. Hier, elle était la manifestation révélée de la foi en un seul Dieu, vécue et pratiquée par des gens aspirant aux mêmes valeurs dites théologiques ou spirituelles. Aujourd'hui, cette reli-



Jean-Claude Duvalier Jean Bertrand Aristide

gion est passée du dedans au-dehors, et la foi devient suspecte. Le soupçon, en effet, est entré dans les églises depuis que les gardiens de la foi l'ont transformée en opinion politique. Monsieur Jean Bertrand Aristide, l'ex-président d'Haïti en exil, en sait quelque chose. «L'Haïtien, a déjà écrit l'écrivain Jean Price Mars, est un peuple qui chante et souffre, qui travaille durement et rit, un peuple qui danse et qui est résigné à son sort... Ni l'injustice, ni les souffrances ne lui sont éternelles, rien n'est vraiment désespérant, car Dieu est bon.» Ladite expression «Dieu est bon» n'est pas que ressort d'espoir en Dieu, leitmotiv populaire; le plus souvent elle est cheval de bataille du politicien populiste.

Idole ou tyran

Quand Dieu se fait absent dans la coulée des jours glauques, pour les Haïtiens, la figure du politicien populiste s'y substitue en bon père. Car le peuple, je le crois, souffre du besoin de filiation avec le père. Le désir d'avoir un père est omniprésent tant dans l'imaginaire que dans le social du peuple. Les Haïtiens s'en réclament à bras-le-corps. Il leur faut toujours un père, bon ou bourreau!

D'ailleurs, la conversion ou la métamorphose n'est jamais loin. Le bon, on le croit toujours mauvais, et il devient mauvais; et le mauvais prend les contours du bon père qu'il ne sera jamais. Ainsi, François Duvalier, dictateur du régime le plus sanguinaire d'Haïti (est-ce de l'hyperbole?), se faisait appeler, acclamer, chantonner, Papa à vie par les Haïtiens. Leur président-papa à vie, Papa Doc, parce que médecin de leur corps malade. Son fils, Jean-Claude Duvalier, était, est aujourd'hui encore, nommé Baby Doc. En vérité, avec du recul, je décèle que cette façon même de nommer le fils «Baby» fait apparaître notre secrète convoitise que le Baby soit nôtre, ou celui que tout homme haïtien eût aimé être ou aimé donner à une femme. Baby, pur fantôme collectif.

Tout fantôme ou fantôme finit tôt ou tard par prendre corps. En idole ou en tyran, il s'incarne toujours, c'est une nécessité.

Comme nous l'a appris l'histoire haïtienne, à la mort du président-papa, le Baby, âgé de seulement 19 ans, est devenu lui aussi Papa par substitution de l'ensemble des Haïtiens. Cette dynastie dictatoriale présidentielle aura duré 29 ans, de 1957 à 1986.

La trinité

Jamais deux sans trois! Pour compléter la trinité,

surgit le père Jean Bertrand Aristide, affectueusement surnommé Titid ou Tipé a (le petit père). Celui-ci n'était pas que père dans le sens de l'orthodoxie chrétienne catholique. Il n'était pas qu'une figure d'autorité ecclésiastique. Devant l'autel, les Haïtiens ne lui avaient pas confié que leurs femmes et leurs enfants, ils lui avaient amené en offrande toutes leurs espérances, tous leurs rêves et tout leur être de peuple orphelin.

Avec les conclusions qu'on connaît aujourd'hui. En effet, sous la belle soutane blanche du bon petit père se dissimulaient bien des haillons. Cependant, l'ère Aristide n'est pas révolue, pas plus que celle de Duvalier. Force est de constater qu'ils s'actualisent sans cesse, et encore aujourd'hui. Ce n'est pas ainsi qu'on tue son père, Freud l'a compris.

Contrairement à ce que pourraient croire les amis d'Haïti, les Haïtiens restent et demeurent attachés à leurs présidents, à tous leurs présidents.

Qu'ils s'agissent de Duvalier, de Jean Bertrand Aristide et aujourd'hui de René Prével, leur proclamation successive aux présidentielles par le peuple admiratif leur avait fait totalement oublier l'absence de projets réels de leurs gouvernements. On le sait à présent, ce sont là de grands comédiens politiques, des prestidigitateurs, séduits d'avance par le goût de leurs calembours, de leurs onomatopées, de leurs bons mots, cabrioles et entortillements pour somnoler les esprits.

Et le peuple, dans tout ça?

Le peuple haïtien n'a pas changé, il n'a pas grandi. Son devenir adulte n'est pas pour demain. Ses affects le tiennent encore lié. Le peuple a besoin d'admirer et d'aimer ceux qui lui ressemblent dans sa misère, ou qui portent avec lui les stigmates de sa pauvreté. Il est constamment enclin au spectacle des bons sentiments que les comédiens lui offrent.

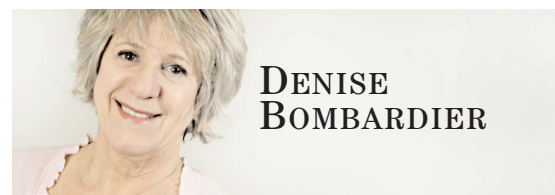
En effet, peu de temps après le fameux séisme du 12 janvier, de nouveaux comédiens ont surgi dans ce triste décor qu'ils estiment leur être favorable pour asseoir en seigneurs leur vieil ego. Cependant, la ruse de ces derniers a tôt négligé les précautions qu'aujourd'hui brouillent toutes les pistes de leurs œuvres de charité, de leurs grands élans de cœur. Ils ont confondu leur crise d'indigestion avec leur prise de conscience sociale haïtienne.

Le retour de l'ex-président à vie Jean-Claude Duvalier, au-delà du caractère perfide de cette mauvaise plaisanterie, fait présager d'ores et déjà l'avènement le plus honteux de l'histoire contemporaine haïtienne. À sa suite, d'autres comédiens ont réapparu, et nous manque à présent que monsieur Jean Bertrand Aristide; le peuple le réclame.

À disparu, dites-vous, le temps des dictateurs? Non, ceci est archifaux! La dictature n'a fait que changer de bord et de visage. Elle est en effet du côté le plus à craindre, celui-là même que les Duvalier, Jean Bertrand Aristide et René Prével ont toujours choisi d'incarner: la masse.

Aussi, pour nous qui observons du dehors, pouvons-nous conclure que l'affaire haïtienne est une grosse comédie, qui hésite à se nommer. En revanche, il y a un facteur important que les comédiens farouches de la masse ont en commun avec les vrais dictateurs, c'est qu'ils sortent difficilement de leur personnage. Leur besoin de changement risque toujours de se transformer en désir de destruction. À qui la faute? [...]

Le croisé revanchard



DENISE BOMBARDIER

Nous vivons dans un État de droit. Et si l'on convient que la loi balise les actions, on doit reconnaître également qu'elle ne recouvre qu'une partie de la vérité. En clair, un meurtrier peut avoir tué, mais il n'est condamné qu'en vertu des limites de la loi. C'est la différence entre la vérité historique — la commission du meurtre et la vérité juridique — et la mise en preuve de l'acte criminel. En ce sens, la loi et la morale ne doivent pas être confondues. Ce préambule est nécessaire si l'on veut bien saisir toute la saga de l'affaire Bellemare qui a mené à la commission Bastarache et à ses conclusions livrées cette semaine.

Quiconque est familier du monde politique sait à quel point la psychologie des acteurs est un des éléments explicatifs des décisions. Au début de ma carrière journalistique, fraîchement sortie de mes études de science politique et de sociologie, bardée de diplômes, mon analyse de la politique s'appuyait sur les grandes théories de mes maîtres à penser de l'époque: Machiavel, Proudhon, Locke, Camus, Fanon. Je n'en étais pas à une contradiction près et c'est sans doute ce qui, par la suite, m'a mise à l'abri de la pensée dogmatique. J'ai reçu alors une grande leçon politique de la part de mon premier patron à Radio-Canada, feu Gérard Godin, qui fut par la suite ministre de la Culture du PQ.

Gérald, donc, qui n'avait pas la langue de bois, qui parlait vrai et fleuri, toujours avec humour, agacé par mes analyses théoriques universitaires, avait eu ces mots qui m'avaient laissée bouche bée: «Ma p'tite fille, si tu veux comprendre la politique, demande-toi qui couche avec qui.» Grand séducteur devant l'éternel féminin, sa remarque trahissait ses préférences. Mais je compris pour la vie que la politique est aussi affaire de passion, d'émotion, d'utopie, bref qu'elle s'alimente autant des idées que des sentiments, de tous les sentiments, nobles ou honteux.

Marc Bellemare, par qui vint la crise, n'échappe pas à cette loi. Le juge Bastarache a rejeté ses accusations, impossibles à prouver. Marc Bellemare était animé par un désir d'en découdre avec Jean Charest, qui n'avait certainement pas pleuré en le voyant quitter son gouvernement. On peut penser que la vengeance, le ressentiment, la frustration ont joué un rôle dans sa sortie fracassante de l'an dernier. Cette sortie s'est faite, rappelons-le, plusieurs années après qu'il eut quitté le gouvernement, alors que la popularité du premier ministre dévissait comme une toupie. En attaquant son ennemi affaibli, bafoué par l'opinion publique, l'ex-ministre de la Justice a peut-être cru que son heure de gloire, enfin, était arrivée. De fait, les sondages successifs ont gonflé l'homme, car, entre la parole du premier ministre et la sienne, le peuple continue de choisir la sienne. Grisé par une nouvelle notoriété, le défenseur de la morale publique aurait pu, dans un système sans institutions démocratiques, être porté au pouvoir sous les hurras de la rue.

Heureusement que cela nous est épargné. Un homme ne peut pas ébranler nos institutions par sa seule volonté de vengeance et sans ces munitions que sont les preuves. En ce sens, Marc Bellemare est un cow-boy narcissique qui porte sa part de responsabilité dans les coûts encourus pour la mise en place de cette commission qui a repoussé dans l'ombre la crise politique véritable dans laquelle le gouvernement Charest fait du sur-place. Marc Bellemare, qu'il le veuille ou non, a servi de diversion aux allégations infiniment plus troublantes qui accablent le gouvernement libéral. Nous sommes revenus au point de départ. S'il y a corruption, comment en faire la preuve et par quels mécanismes?

Certains commentateurs se réjouissent des propositions du juge Bastarache pour rendre le processus de nomination des juges plus étanche aux pressions et justifie de ce fait l'utilité de la commission. Or toutes nos institutions sont susceptibles d'amélioration et il n'est pas nécessaire de mettre sur pied des commissions à gogo. Pourquoi? Parce que nos institutions sont pensées, créées, gérées par des êtres humains, donc perpétuellement perfectibles.

Peu importe que l'opinion publique penche en faveur de Marc Bellemare, dont la démagogie s'est exprimée mercredi soir, alors qu'il s'est présenté devant les caméras en compagnie d'un client, accidenté du travail, qui cherche à se faire indemniser par l'État qui s'y refuse. Marc Bellemare s'installe confortablement dans le rôle de la victime, une position familière des manipulateurs de tous genres. Nos institutions sont à la merci de ce genre de croisé de causes personnelles camouflées sous des principes. Et à bien y réfléchir, l'ex-ministre a fait cadeau à Jean Charest d'un répit que seul l'avenir nous dira s'il fut bénéfique pour lui, ce dont on peut douter compte tenu de son impopularité persistante et des révélations cumulatives des uns et des autres sur la corruption, la mafia et le Parti libéral.

Le premier ministre est un homme bien seul, trop expérimenté pour ignorer ce qui se trame contre lui dans son propre parti, dont la longévité en politique lui a enseigné que les êtres se rangent du côté du plus fort ou du plus populaire. Il devrait savoir qu'à trop vouloir se protéger et protéger son parti et son gouvernement, il est en train de le rendre mortellement vulnérable. Sa victoire contre Marc Bellemare, en ce sens, est un détail inutile, voire inutilisable politiquement.

denbombardier@videotron.ca

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papiérou (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporters), information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Dominique Reny (pupitre), information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Emilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Paul Cauchon et Benoît Munger (responsables du site internet), Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier, Emilie Parent-Bouchard et Élienne Plamondon-Emond (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Geneviève Tremblay et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhéret (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Sylvain Grinard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Bolly-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Amel Elinam, Veronique Langlois, Simon Lanoie, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

SCIENCES

Aurait-on retrouvé la tête d'Henri IV?

Une enquête a permis d'authentifier le crâne du roi de France décédé en 1610

La rumeur courait que la tête d'Henri IV avait disparu. Une enquête historico-scientifique des plus palpitantes menée par deux journalistes français et une brochette de scientifiques a permis de la retrouver et de l'authentifier à 99,9 %.

PAULINE GRAVEL

Les livres d'histoire nous ont appris que le roi Henri IV a été assassiné le 14 mai 1610 par François Ravallac, un fanatique catholique qui lui assena trois coups de couteau dans le thorax alors qu'il circulait dans son carrosse rue de la Ferronnerie à Paris. Le souverain est alors embaumé après une autopsie succincte. Son corps est déposé quelques jours plus tard dans un lourd cercueil de plomb à la basilique de Saint-Denis, nécropole des rois de France.

On savait qu'au cours de la Révolution française les tombes royales avaient été ouvertes et les corps de plusieurs rois, dont celui d'Henri IV, exposés en public avant d'être jetés dans une fosse commune, où les profanateurs et des chasseurs de reliques les avaient dépecés, s'emparant d'une mèche de cheveux, d'un doigt, voire d'une tête...

L'enquête débute en 2008 lorsque le biographe d'Henri IV, Jean-Pierre Babelon, historien à l'Institut de France, informe le journaliste Stéphane Gabet qu'un brocanteur de Montmartre, du nom de Joseph Bourdais, a acheté aux enchères à l'hôtel Drouot, en 1919, une tête momifiée pour trois francs. Dans les journaux de l'époque, archivés par l'historien, on dit que Bourdais, persuadé qu'il détient la tête du Vert Galant, exhibe son trésor aux badauds. Mais il n'est pas pris au sérieux par les autorités auxquelles il désire le léguer. À sa mort, la tête est perdue de vue.

Dans un placard du grenier

L'historien Jean-Pierre Babelon confie aussi au journaliste avoir reçu une lettre d'un certain Jacques Bellanger, fonctionnaire à la retraite, qui demande des informations sur la tête d'Henri IV. En collaboration avec son collègue journaliste Pierre Belet, Stéphane Gabet contacte ce monsieur Bellanger, qui tergiverse longuement (pendant deux ans) avant de révéler qu'il a en sa possession la prétendue tête d'Henri IV qu'il a rachetée à la sœur du brocanteur Bourdais en 1955. Octogénaire, ce collectionneur passionné d'histoire cède finalement aux deux journalistes, en janvier 2010, la tête momifiée qu'il avait gardée secrètement, à l'insu même de ses enfants, dans un placard de son grenier.

La tête est alors confiée au Dr Philippe Charlier, médecin légiste au Centre hospitalier universitaire R. Poincaré de Garches. Spécialiste de paléopathologie, le Dr Charlier est connu pour avoir découvert qu'Agnès Sorel, favorite du roi Charles VII, avait été empoisonnée au mercure en 1450, ainsi que pour avoir prouvé que les ossements de Jeanne d'Arc, conservés pieusement à Chinon, ne sont en réalité que ceux d'une momie égyptienne et d'un chat. Se met alors en branle une investigation scientifique ponctuée de rebondissements, à laquelle participeront 20 scientifiques français, danois, italiens et américains.

La tête volée

Un premier examen clinique à l'œil nu révèle que la tête momifiée est celle d'un «homme adulte mature, pour ne pas dire sénile», portant une barbe et une moustache, et dont «la dentition est en piteux état». Il ne reste qu'une dent au niveau du maxillaire supérieur et quatre au niveau de la mandibule (maxillaire inférieur). Le Dr Charlier confirme aussi que la tête a été arrachée après la mort et que l'oreille droite est percée. Ces premières observations concordent avec le profil d'Henri IV, qui est mort à 57 ans et dont la tête aurait été volée lors de la Révolution.

Des recherches iconogra-

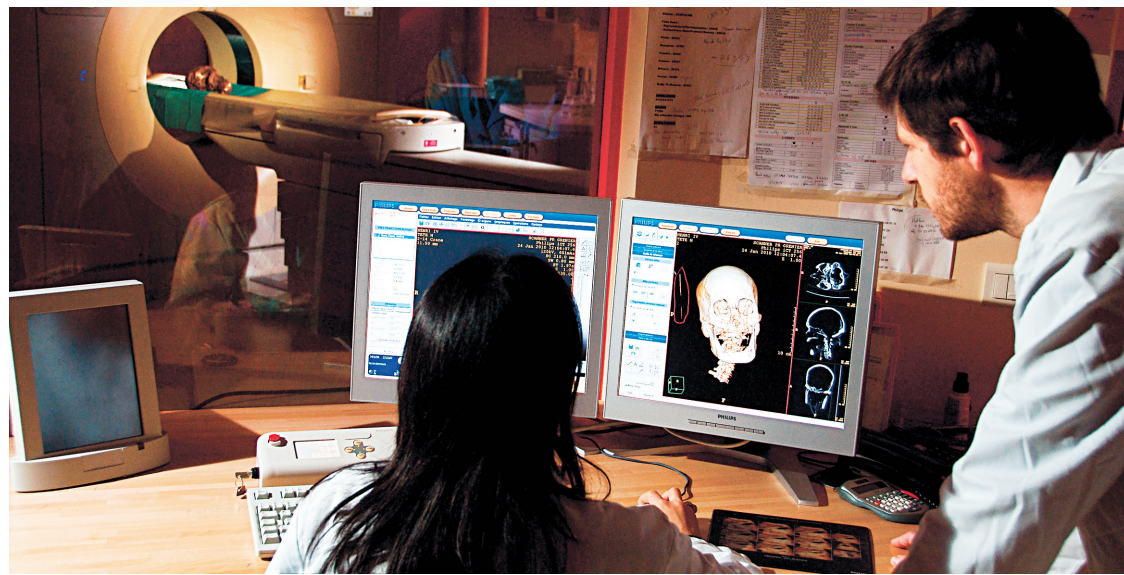
phiques permettent de retrouver un portrait sur lequel Henri IV porte une boucle d'oreille. Et des données historiques indiquent que le «bon roi», comme on le surnommait, souffrait de problèmes dentaires.

On introduit ensuite la tête momifiée dans un scanner dont les rayons permettent de voir l'état du crâne sous le cuir chevelu. Surprise: celui-ci n'est pas scié et il contient le «cerveau qui a sédimement sous la forme d'une petite dépôt de deux centimètres d'épaisseur. Même les yeux sont encore desséchés à l'intérieur des orbites», précise le Dr Charlier dans le documentaire *Le Mystère de la tête d'Henri IV*, qui était présenté cette semaine en avant-première mondiale à Montréal.

Or, les embaumeurs de l'époque avaient pourtant l'habitude d'ouvrir le crâne des rois



Il s'agit probablement du seul portrait d'Henri IV qui mette en évidence la boucle d'oreille que portait le souverain.



Un examen au scanner révèle que la tête n'a pas été sciée comme c'était la coutume pour l'embaumement des rois de France.

de France pour en retirer le cerveau et ils comblaient ensuite «la boîte crânienne avec de l'étoffe, des épices et des aromates pour assécher les chairs».

On fait alors appel à l'expertise de grands parfumeurs pour identifier les produits qui auraient été utilisés lors de l'embaumement. Ces grands nez ne dénotent aucune odeur d'aromates ou d'épices. Un détecteur de molécules volatiles confirme en effet qu'aucune substance végétale n'a été introduite dans

Une vingtaine de scientifiques français, danois, italiens et américains ont participé à une investigation ponctuée de rebondissements

la tête par un embaumeur, «à moins que les odeurs se soient évaporées au cours du temps».

Une recherche sur Internet met les deux journalistes sur la piste d'un texte d'Alphonse de Lamartine qui spécifie qu'Henri IV a été embaumé selon la méthode des Italiens. Le Dr Charlier contacte alors l'anthropologue Rosa Boano de l'Université de Turin.

Cette grande spécialiste de l'embaumement lui précise que des fouilles archéologiques réalisées dans la nécropole des Médicis, sise dans la basilique San Lorenzo de Florence, ont révélé qu'aucune dépouille des Médicis n'avait le crâne scié. L'embaumement des Médicis a consisté essentiellement en une éviscération (l'abdomen est ouvert pour retirer les viscères et le cœur) et leur crâne n'a pas été ouvert afin de respecter l'intégrité du corps humain.

«Or, Marie de Médicis, l'épouse d'Henri IV, était au Louvre le jour de la mort du roi. Elle était donc présente dans les appartements du roi quand le médecin a procédé à son autopsie et qu'on l'a embaumé. On peut donc légitimement penser qu'elle a souhaité et demandé qu'on embaume son mari par la méthode de ses ancêtres italiens. De plus, même si la grande majorité des rois de France se faisaient scier le crâne quand on les embaumait, on ne peut en faire une géné-

ralité», avance Stéphane Gabet. À ce sujet, le Dr Charlier précisait récemment à l'Agence France-Presse que «le sciage du crâne n'est pas systématique à la Cour de France: Agnès Sorel et Henriette d'Angleterre [petite-fille d'Henri IV mariée au frère de Louis XIV] en sont deux exemples, pour lesquels les rois ont expressément demandé de ne pas ouvrir le crâne!»

Une loupe binoculaire permet ensuite au Dr Charlier de repérer un tatouage noir à la base du cou, ainsi que des traces blanchâtres qui seraient vraisemblablement des résidus du masque mortuaire réalisé sur le corps du monarque juste après sa

mort. Des analyses plus poussées révèlent ultérieurement que le tatouage est en fait du charbon appliqué par l'embaumeur pour absorber les liquides et les mauvaises odeurs. Les taches blanchâtres sont bien du plâtre. Et une datation au carbone 14 montre que la tête remonte à une période comprise entre 1450 et 1650, un créneau tout à fait compatible avec l'année de décès d'Henri IV, en 1610.

Le Dr Charlier décele également une lésion osseuse sur le maxillaire supérieur gauche: vraisemblablement une cicatrice laissée par le coup d'épée de Jean Châtel qui, 15 ans avant la mort du roi, avait tenté de l'assassiner. Le spécialiste circonscrit aussi une protubérance à la base du nez qui correspond exactement au volumineux grain de beauté que le roi porte au-dessus de la narine droite, en plus d'une cicatrice à la lèvre gauche, dans ses différents portraits.

On s'attaque ensuite à l'étape la plus cruciale, celle qui devrait boucler l'enquête: l'analyse d'ADN. On prélève des échantillons de peau et de muscles sur la tête momifiée, de même que sur de multiples reliques du roi conservées dans différents musées de France, afin d'établir une comparaison. Mais, manque de chance, «l'ADN est inexploitable car trop fragmenté et contami-

né», concluent les deux meilleurs laboratoires mondiaux qui ont effectué les tests.

Les généticiens expliquent l'absence d'ADN pouvant permettre une analyse fiable par le fait que le corps a été entreposé près de 200 ans dans un cercueil de plomb, indique Stéphane Gabet. «Il est bien connu que le plomb endommage l'ADN. Aussi, il ne faut pas oublier que la tête est passée de main en main et qu'elle a été exposée aux rayons ultraviolets alors que Bourdais la montrait aux touristes de Montmartre», souligne-t-il. Il faut donc trouver d'autres preuves.

Des toxicologues analysent alors d'autres échantillons afin de vérifier si des métaux sont présents à la surface du corps, notamment du plomb qui proviendrait du sarcophage dans lequel avait été déposée la dépouille d'Henri IV. Un nouvel indice probant s'ajoute lorsqu'on découvre que la signature isotopique du plomb retrouvé sur la tête est la même que celle du plomb présent sur les autres reliques.

On se lance ensuite dans des comparaisons faciales entre la momie et les portraits les plus fidèles d'Henri IV, dont le masque mortuaire conservé à

La tête du roi a été remise à son descendant, le prince Louis de Bourbon, qui a souhaité qu'Henri IV retrouve sa sépulture à la basilique Saint-Denis

la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris. En parallèle, l'anthropologue Jean-Noël Vignal, ancien membre de l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale, reconstitue un portrait-robot à partir de l'image du scanner et de caractéristiques telles que le sexe, l'âge et la corpulence, déduites de la tête momifiée. Les juxtapositions s'avèrent impeccables, la reconstitution concorde.

L'ensemble des indices accumulés au cours de l'enquête étaient publiés en décembre dernier dans le *British Medical Journal*, une revue scientifique dont le contenu est révisé par des spé-



La tête momifiée d'Henri IV dans sa caisse d'origine datant de l'époque du brocanteur Bourdais, qui l'a acquise aux enchères en 1919.

cialistes. Cette consécration permet aux enquêteurs d'affirmer qu'il s'agit bel et bien de la tête du roi Henri IV. Celle-ci a été remise à son descendant, le prince Louis de Bourbon, duc d'Anjou, qui a souhaité que le roi retrouve sa sépulture à la basilique Saint-Denis.

Des sceptiques

Toutefois, il reste encore des sceptiques qui brandissent les témoignages d'Alexandre Lenoir, conservateur du patrimoine mais aussi grand collectionneur de reliques, et de Dom Poirier, un ancien bénédictin et archiviste à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Ces deux témoins oculaires des profanations de 1793 affirment que la tête d'Henri IV était sciée. Le médecin légiste Philippe Charlier, l'historien Jean-Pierre Babelon et le directeur scientifique des Archives Nationales (Paris) Bruno Galland répliquent à ces critiques dans un article publié jeudi dans le *British Medical Journal*.

L'archiviste Bruno Galland, qui a étudié dans le détail l'ensemble des témoignages relatant ce qui s'est passé en 1793, souligne le fait que le seul témoignage original, en l'occurrence anonyme, décrivant les profanations de Saint-Denis, ne fait aucune mention d'une ouverture dans le crâne d'Henri IV. Ce témoignage indique par contre que le corps a été retrouvé dans un très bon état de conservation.

Les trois auteurs de l'article du *BMJ* précisent également que les témoignages signés par Alexandre Lenoir et Dom Poirier ont été écrits longtemps après les profanations. Dom Poirier a rédigé un rapport de l'exhumation des corps royaux en 1796, tandis que le texte de Lenoir est daté de 1801. Selon Bruno Galland, ces deux derniers témoignages sont à prendre avec la plus grande circonspection car ils reprennent mot pour mot le témoignage d'origine d'un anonyme, mais en y ajoutant des détails.

De plus, ajoute Stéphane Gabet, Alexandre Lenoir est connu pour avoir fait un important trafic de reliques royales. «Ce qui rend son témoignage pour le moins suspect. Entre 30 preuves scientifiques qui s'accumulent les unes aux autres, le tout validé par un comité de lecture international, et une vieille archive qui a été écrite on ne sait trop comment dans une période trouble, il y a juste deux poids et deux mesures», s'indigne-t-il.

Alexandre Lenoir est probablement celui qui s'est emparé de la tête d'Henri IV, suppose Philippe Gabet. «Mais cela, on ne pourra jamais le prouver, admet-il. Ce qui est certain, c'est qu'il a volé énormément de reliques à Saint-Denis. Il était assurément le plus grand collectionneur de reliques de son temps. Et il était présent à Saint-Denis le jour où on a ouvert le cercueil d'Henri IV», raconte le journaliste qui a tenté de reconstituer le parcours qu'a suivi la tête d'Henri IV.

Des artistes-peintres

La consultation de l'acte de vente de 1919 à l'hôtel Drouot lui a permis d'apprendre que le propriétaire précédent était Emma Nallet Poussin, une artiste-peintre décédée dix ans auparavant. «Morte en 1909, ses affaires ont été entreposées chez un garde-meuble. Au bout de dix ans, le garde-meuble a obtenu de la justice le droit de pouvoir vendre ses affaires compte tenu qu'aucun héritier ne s'était manifesté. Et c'est ainsi que la tête s'est retrouvée aux enchères en 1919», précise Stéphane Gabet.

En fouillant les archives, les deux journalistes ont également remarqué que le petit-fils d'Alexandre Lenoir était aussi artiste-peintre. Les deux habitaient dans le même quartier et exposaient dans les mêmes galeries. «Dans le milieu des artistes-peintres, tout le monde se connaissait à l'époque. Il n'est donc pas impossible que la tête d'Henri IV se soit retrouvée au centre d'une passion amoureuse. Le fil est fragile, je l'avoue, mais c'est possible», affirme Gabet.